

Thème : Intelligence artificielle et pratiques professionnelles de l'avocat

Date : Mercredi 1er avril 2026 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Comprendre les principes fondamentaux de l'apprentissage automatique et des modèles de langage
- Distinguer ce que le modèle sait (connaissance) de ce qu'il sait faire (compétence) et ses limites (hallucinations, biais)
- Identifier les tendances actuelles : raisonnement, agents autonomes, open source (DeepSeek), cabinets «agentiques»

Méthodes mobilisées :

Programme :

Partie I — Maîtriser l'IA dans sa pratique juridique

- Module 1 : Prompting et bonnes pratiques
- Module 2 : Recherche juridique augmentée
- Module 3 : Rédaction et génération de documents
- Module 4 : Extraction d'informations et analyse juridique
- Module 5 : Agents IA et fiabilité des résultats

Partie II — Enjeux stratégiques et implémentation

- Module 6 : Cadre réglementaire, déontologie et évaluation des outils
- Module 7 : Transformer sa pratique et innover

Moyens pédagogiques :

Support et cas pratiques vus pendant la formation

Modalités d'évaluation finale :

Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Raphaël d'Assignies, Avocat, Domaines d'expertises Intelligence Artificielle, Cybersécurité, Logiciel et Solutions de confiance

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.